

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2010

DELIBERATION n°2010-005

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
26 janvier 2009

L'an deux mille dix, le 01 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, M François TOURATIER qui a donné pouvoir à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Catherine LE BAS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : FINANCES – BUDGET COMMUNE - Versement des subventions 2010 aux associations.

Mireille PERINEL informe le Conseil que, pour permettre aux associations d'assurer leur fonctionnement, il est nécessaire de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS SOCIO-CULTURELLES	
FAL	23 000.00 €
La Casamaures	3 000.00 €
SUBVENTIONS SPORTIVES	
Amicale Laïque	8 000.00 €
2 Rochers FC	3040.00 €
Vélo-Club	600.00 €
USEP Bergonzoli	120.00 €
Cercle des pêcheurs	150.00 €
Rugby Club Chartreuse Néron	1420.00 €
SUBVENTIONS AUTRES	
Ass. Familiale St Martin le Vinoux	1 500.00 €
ACTI (soutien scolaire)	2.000.00 €
Amicale du Personnel de SMVx	4 400.00 €
ANACR	90.00 €
FNACA	150.00 €
Amis Fondation Mémoire Déport.	150.00 €

Anciens du Maquis du Grésivaudan	90.00 €
UMAC	90.00 €
Cité Merger	300.00 €
DDEN	50.00 €
QUAL'ID 38	3 000.00 €
Travail et partage	500.00 €
ICF	90.00 €
Oudayam	150.00 €
TOTAL GENERAL	51.890,00 €

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions telles qu'elles sont mentionnées ci-dessus
- DIT QUE le montant total est affecté à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2010

VOTE : UNANIMITE (Mme PERINEL, MM BRUEL et GROSSE ne prennent pas part au vote)

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 2 février 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER